

Ruade fédérale fatale au Haras national d'Avenches ?

Parmi les 80 mesures d'économie préconisées par le Conseil fédéral à l'intention des Chambres, ce dernier propose la dissolution du Haras national d'Avenches. Cette vénérable institution, plus que centenaire, fait partie intégrante du paysage équin suisse et International. Elle jouit d'une excellente réputation.

Grâce à l'engagement de nombreux acteurs privés, elle a parfaitement négocié sa reconversion, décidée en 1994 par le Conseil fédéral. La restructuration a débouché sur une nouvelle répartition des tâches entre acteurs publics et privés, la Confédération conservant un noyau d'activités publiques pour l'élevage chevalin (mise à disposition de reproducteurs, recherche appliquée en matière de technique de reproduction, de formation, de soutien de la promotion du cheval suisse, etc.) et le secteur privé prenant à charge la tenue des livres généalogiques, l'élevage des poulains et les infrastructures agricoles. A la suite de cette réorganisation, le personnel a vu ses effectifs passer de 75 à 60 et le nombre des chevaux de 300 à 100 environ. Par ailleurs, 230 ha des 235 exploités par le Haras fédéral ont fait l'objet d'une privatisation.

Rappelons également que le canton de Vaud a validé en 1997 un PPA permettant la construction de l'Institut équestre, sur un terrain initialement affecté en zone agricole. Désormais, grâce à l'ensemble de ces engagements privés et publics, le site accueille plus de 30 manifestations nationales et internationales par année, permettant à des centaines de milliers de spectateurs de suivre des courses, des concours de saut et des concours d'attelage notamment.

Sachant que de la survie du Haras national dépend la survie du cheval de la race « Franches-Montagnes », que la soixantaine d'emplois offerts par le Haras concerne des métiers très spécifiques et compte tenu de l'importante valeur patrimoniale du Haras fédéral, les signataires soumettent au Gouvernement jurassien la résolution suivante :

1. Au vue de l'importance du Haras national d'Avenches pour la sauvegarde et la promotion de la race de cheval « Franches-Montagnes », de son importance en terme de formation et d'emplois, de sa valeur patrimoniale unique, le Parlement jurassien déplore le projet du Conseil fédéral de couper sa subvention, pouvant aboutir à la fermeture de l'institution. Il invite le Gouvernement à le lui faire savoir.
2. Le Parlement jurassien invite le Gouvernement à encourager une démarche concertée entre les acteurs touchés par le projet (Conseil fédéral, IENA, Commune d'Avenches, Fédération suisse d'élevage chevalin, Fédération d'élevage du cheval de sport, Fédération suisse d'élevage du cheval « Franches-Montagnes », etc.), en vue de garantir une solution durable pour le Haras national suisse d'Avenches.

Delémont le 24 mars 2010

Les auteurs :



Gabriel Schenk



Catherine Erba

~~L~~
A. Vega
G. Martinez
P. Bunt
P. Lopez
Empire

7. Lovren
 Groupe PDC-JDC
 Bradi
 M. F. Chapard
 Michel

 Groupe PLR

 K. Leuchter

 P. Hœr

 J. V. L.

 J. G.

 D. Schneide

 U. G.

 A.B.

L. White
 [Signature]
 Simon.
 Dan W.
 [Signature]
 S. Key
 [Signature]
 [Signature]

Handwritten signatures and initials:

- Top left: *Mr. S*
- Bottom left: *Radhakrishnan*
- Bottom center: *Sharma*